

Partager l'analyse d'un territoire pour définir ses enjeux

Le droit à la culture au centre du nouveau décret

Un nouveau décret pour les centres culturels ? C'est au menu depuis des mois pour quelques convives triés sur le volet, mais très prochainement, l'ensemble du secteur va goûter aux préparations concoctées dans les cuisines les plus étoilées.

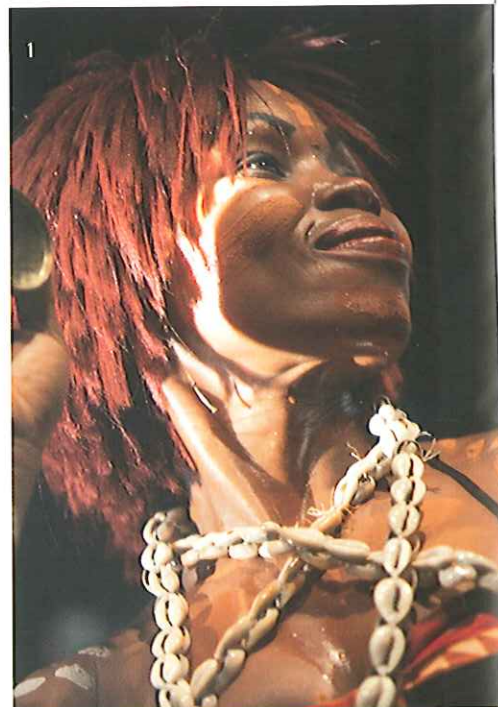
Les mets sont connus, c'est la façon de les lier qui modifie l'appareil. Le droit du citoyen à participer à la vie culturelle est l'ingrédient fondamental et central de l'avant-projet de décret. Et, sous la toque, ce sont les centres culturels qui accommoderont la recette. Pour élaborer un décret qui va remplacer celui de 1992, la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis sur pied un processus de diagnostic, réflexions et propositions, auquel sont associés tous les acteurs de territoires donnés. D'une région à l'autre, à ces Assises du développement culturel territorial font suite différentes initiatives qui toutes, sous des formes propres (voir ci-dessous la démarche brabançonne), visent à réaliser une « analyse partagée » des enjeux culturels, sociaux, économiques et environnementaux sur le territoire.

Céline Romainville, chercheuse FNRS en Faculté de Droit à l'UCL, a produit une analyse du lien entre le droit à participer à la vie culturelle et les centres culturels. Cette analyse a alimenté les réflexions sur le nouveau décret. Le droit à la culture, intégré dans ledit décret, se conçoit comme source d'émancipation des individus, de renforcement du lien social, de justice sociale et de lutte contre les inégalités. Établi par différentes sources législatives, nationales et internationales, ce droit fondamental doit être respecté dans toutes ses dimensions : liberté artistique de s'exprimer ;

maintien, développement et promotion des patrimoines et des cultures ; accès à la culture ; participation à la culture ; liberté de choix en matière culturelle ; participation à la prise de décision en matière de politique ou de programmation culturelle.

Des missions redéfinies

La chercheuse note que « les missions des centres culturels sont principalement redéfinies autour de la priorité que constitue le droit de participer à la culture. Peut-être que ces missions sont déjà réalisées, mais si elles ne le sont pas, il faut réorienter l'action. Par exemple : cela consisterait à réévaluer le temps, les moyens humains, l'argent consacrés à de la diffusion en se demandant si tout cela est raisonnable par rapport à ce droit qu'a l'individu. Ça peut être le cas... ou non. Le choix d'un tel spectacle n'ira pas forcément à l'encontre du droit, mais il sera nécessaire, pour remplir vraiment ce droit, d'y ajouter des éléments comme des ateliers créatifs ou des animations. Prenons l'exemple de la Nuit africaine à Ottignies qui, à côté des concerts, propose d'autres activités qui permettent réellement une participation active de la population. Par ailleurs, le type de programmation choisie permet de réaliser le droit en proposant une palette artistique très diversifiée tendant à satisfaire un public plus éloigné de la culture. Il faut insister sur le fait



que le droit de participer à la culture ne se limite pas seulement à l'accès à la culture. Mais comment participer activement à un atelier créatif ou à une animation artistique si on n'a jamais eu accès à la culture ? C'est impossible, ça ne s'invente pas. Et aussi, d'autre part, on se rend compte que le parcours d'art contemporain de Jodoigne, qui choisit de s'adresser à des jeunes qui fréquentent des écoles d'art, permet d'optimiser la participation de ce public, qui sera d'autant plus profitablement touché par l'activité proposée. »

Rappeler le sens de la culture

La démarche ne va pas changer la politique culturelle, elle va la réorienter en fonction du territoire et de la population qui s'y trouve, mais certainement pas selon les goûts de l'animateur. Pour Céline Romainville, « les acteurs des centres culturels sont les mieux outillés pour juger de la bonne mise en pratique

du droit, bien mieux que n'importe quel universitaire, fonctionnaire de la culture ou autorité quelconque. » Le citoyen, avec les droits fondamentaux qui sont les siens, est replacé au centre de l'action des centres culturels. Il ne s'agit pas de remplir une salle pour la remplir, mais de s'assurer que le public est constitué de profils très différents. Le nouveau décret donne la priorité aux individus qui ne parviennent pas à participer à la culture, pas à ceux qui arrivent très bien à réaliser ce droit. L'objectif prioritaire est alors de susciter le désir de culture chez ces publics. « Cela consiste à faire connaître ou à rappeler le sens de la culture, ce qu'elle peut nous apporter. Concrètement, cela revient à faire de la publicité pour le droit à la culture, à éveiller le besoin. Participer à la culture a un sens, ce que cela représente dans nos vies est fondamental. Nous pouvons faire exercer le droit que nous avons de réaliser pleinement cette participation. C'est une conception qui est sans doute

déjà prise en compte par certains. Mais, peut-être pas de façon suffisamment fondamentale. Et, c'est justement l'esprit de cette démarche qui cherche à s'inscrire dans le cadre juridique. »

> Caroline Dunski et Marie-Pierre Uenten

Légendes

- 1 et 5. La Nuit africaine se tient au Bois des Rêves chaque année le dernier vendredi de juin.
2. Table ronde à Ottignies (Douaire) sur le développement culturel territorial.
3. Parcours d'artistes à la Chapelle Notre Dame du Marché à Jodoigne.
4. Céline Romainville.



Une dynamique renforcée

En matière de coopération culturelle territoriale, le Brabant wallon est loin d'être à la traîne. Songez aux projets nés à l'Ouest de la province dans la foulée du processus de reconversion lancé en 1998. Les acteurs socioculturels y ont établi une collaboration structurée qui a vu naître de nombreux projets communs faisant la part belle à la participation citoyenne, mais également à de très belles créations...

À l'Est aussi, depuis belle lurette, Leader, le programme européen de développement rural, apporte son soutien aux événements culturels d'intérêt régional. Il renforce les ressources locales tout en encourageant la création d'échanges et de liens entre les acteurs culturels et touristiques, de façon à affirmer la dynamique culturelle de la région, connue sous le nom de Hasbays brabançonne.

Au centre, des centres culturels locaux et des partenaires ponctuels ont établi un ambitieux programme de sensibilisation à l'art contemporain qui allie création et découverte artistique.

Dans chacun des trois bassins de la province, les acteurs déjà bien impliqués sont associés au processus de définition, de compréhension et d'analyse des territoires qui, à terme, devrait approfondir les Assises du développement culturel territorial pour réaliser un plan de coopération

> C. Du.